

COMMUNIQUE

du Conseil de Défense du ministère de l'Écologie

13 septembre 2019



Des informations parues ce jour dans [Le Parisien](#) et [Le Monde](#) font état de nouvelles réductions d'effectifs drastiques pour le ministère de la transition écologique et solidaire sur la base de documents « confidentiels » de Bercy.

Le ministère de la transition écologique et solidaire serait le deuxième ministère touché, en 2020 et à l'horizon de 2022 avec :

- La suppression de 1 769 postes (- 1,8 %) en 2020
- La suppression 4 961 postes (- 5%) d'ici 2022

Ces réductions d'effectifs s'ajouteraient ainsi aux précédentes : -3,7% entre 2014 et 2015, -2,9% entre 2015 et 2016, -12,2% entre 2017 et 2019. Ce ministère détenait jusqu'à maintenant la palme d'or des réductions d'effectifs, loin devant tous les autres ministères !

Comble du mépris, Bercy considère que l'écologie n'est pas un service public, mais une politique !

Il n'y a pas de politique publique de l'écologie sans service public de l'environnement et des agents pour impulser, mettre en œuvre et contrôler.

Le Conseil de défense du ministère de l'écologie rappelle que les ministères de la transition écologique et solidaire, du transport, de la cohésion des territoires, sont des acteurs indispensables à mobiliser pour mener les politiques publiques nécessaires à une réelle transition écologique et solidaire. Ils regorgent à cet effet de compétences mobilisables qui ne demandent qu'à s'exprimer pour garantir et mettre en œuvre des politiques ambitieuses d'aménagement du territoire intégrant mobilité et habitat durables au service de cette nécessaire transition écologique et solidaire.

Le Conseil de défense du ministère de l'écologie demande solennellement au Président de la République de mettre ses actes en conformité avec ses paroles et d'engager un véritable acte II du quinquennat en matière d'écologie.

A commencer par :

La révision à la hausse des moyens nécessaires à la conduite des politiques publiques dans le cadre du triennal budgétaire 2020 – 2022 ;

L'arrêt immédiat des baisses d'effectifs et des créations de postes selon les besoins, inscrites au projet de loi de finances 2020 ;

Un moratoire sur les suppressions ou transferts de missions ainsi que sur les restructurations des établissements et services pour rehausser les moyens et les ambitions de l'intervention publique au service de l'urgence écologique ;

Et le retrait des projets de décret relatifs à la protection des sites classés et des espèces animales, végétales et des habitats naturels.



#MTESGreatAgain



@MTESMCTGreatAgain



@NotreAgain



Contacts presse :

CGT

- Isabelle ROBERT – 06 25 56 75 28

FO

- Laurent JANVIER – 06 27 31 17 68

CFDT

- Gwenaëlle LHUILLIERE – 07 81 41 29 09

FSU

- Patrick SAINT LEGER – 06 70 81 17 16